Demande préalable de subvention du C.E. pour Centres de Loisirs - Séjours école.

Pour obtenir la subvention, ce formulaire est à remplir par le salarié et à remettre au C.E. dès l'inscription de l'enfant auprès d'un organisme.

L'enfant doit être âgé entre 3 ans et 16 ans.

Nom - Prénom de l'enfant						
_						
*	Inscription à un séjour <u>SANS hébergement</u> , pour des journées complètes et une semaine complète et pour un maximum de 4 semaines par an. (Participation de 60% du montant de la semaine avec 1 maximum de 30 €)					
NOM de l'organisme auquel le C.E. versera la participation.						
Nom et Lieu du séjour :						
Date 1 ^{ère} semaine séjour :					Prix de la se	emaine :
Date 2 ^{ème} semaine séjour :			Prix de la semaine :			
Date 3 ^{ème} semaine séjour :			Prix de la semaine :			
Date 4 ^{ème} semaine séjour :		Prix de la semaine :			emaine :	
* Inscription à un séjour <u>AVEC hébergement</u> , pour une semaine complète. (Participation de 80% du montant du séjour avec un montant maximum de 240 € par an.)						
	·					
NOM de l'organisme auquel le C.E. versera la participation.						
Nom et Lieu du séjour :						
Date du séjour :				Prix total du	séjour :	
* Mettre une croix pour l'option choisie						

Le C.E. établira ensuite un « BON DE PARTICIPATION » que le salarié remettra à l'organisme où l'enfant effectue le séjour.

Attention, la subvention étant versée directement à l'organisme où l'enfant effectue le séjour, il faut impérativement <u>remettre ce formulaire rempli au C.E. avant le séjour de l'enfant</u>, faute de quoi, la subvention sera perdue.

Date de la demande :

Signature du Salarié:

P.S.: Joindre une attestation certifiant que le conjoint ne bénéficie d'aucune aide comparable dans le cadre de son emploi.

(Selon conditions URSSAF Le montant éventuel des bons CAF doit être donné au C.E.)